



Séparation et obligations financière

Par **sonkei_old**, le **22/10/2007 à 10:58**

Bonjour,
Voilà ma situation:
Vie commune sans mariager
2 enfants
une maison achetée en commun
Mon ex me dit avoir été voir un juge qui lui a dit que j'avais certaines obligations financières:
- pension pour les enfants
- compensation financière d'un certain montant ou ma part de la maison
pour la pension des enfants je le savais, mais pour la maison non, est-ce la vérité ?
Je suis prêt à tout pour mes enfants mais pas non plus à me faire avoir.
Merci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **22/10/2007 à 18:42**

Bonjour.
Si vous avez acheté la maison en commun, il est quand même normal que vous lui payiez quelque chose si jamais elle vous la laisse, non ?
Ceci dit ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre, autrement dit, si c'est elle qui garde la maison, elle devra vous payer quelque chose.